

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Marleau

<https://www.cadre21.org/membres/df1dcad3501f764b6b366815>

Date d'obtention : 2024-02-17 00:16:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto permet de recueillir des faits, dans une posture de bienveillance, d'une situation de sextage rapportée par un ou des élèves de notre école. Cette méthode nous permet également de réfléchir discerner si le geste posé est impulsif ou malveillant. Cette méthode clarifie les rôles que doivent jouer les intervenants responsables d'une école et met en relief le partenariat entre les CSS, le service de police et le BDCP clarifiant très bien les responsabilités de tous et chacun.

Une trousse SEXTO contient tous les outils afin de lancer le protocole lors de situations rapportées. Elle contient des grille d'évaluation, d'analyse, des questionnaires, des documents d'information, un aide-mémoire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dès qu'une situation est rapportée par un élève de notre établissement, il faut enclancher le protocole SEXTO. Je retiens également qu'il y a une différence importante entre les actes impulsifs versus ceux qui sont malveillants. Dans tous les cas, l'appel au service de police est essentiel. Ce partenaire a un rôle éducatif important à jouer lors de situations impulsives.

Il ne faut JAMAIS regarder les photos, les images. La confiscation de l'appareil permet de diminuer la diffusion.

Les intervenants de l'école ne sont pas mandataires du service de police.

Les situations rapportées de l'externe (parents, etc.) doivent être systématiquement référées au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il n'y a pas de collaboration des personnes impliquées, de la victime ou de l'instigateur.

Qu'arrive-t-il lorsque ce sont des adultes de l'école qui nous rapportent des situations de sextage? D'emblée, devons-nous enclencher le protocole et questionner individuellement les personnes impliquées. Cela reste flou pour moi.

Dois-je informer l'ensemble de mon personnel de ce protocole, par exemple, lors d'une réunion générale?